

«Le ministère (de la Santé et du Bien-être social) aide les provinces à réunir les agents d'achat pour les provinces et, grâce à la stratégie du ministère des Approvisionnements et Services, elles négocient avec les entreprises le meilleur prix possible, en autant que le coût des vaccins est concerné.

Le coût de ces vaccins, les vaccins contre l'hépatite B, a été très élevé dès le début et c'est un aspect du facteur de complication de leur application sur une vaste échelle. Mais en fait, le ministère négocie des ententes d'achat en vrac avec les entreprises. Toutefois, les provinces achètent ensuite ce dont elles ont besoin et ce qu'elles veulent ainsi que le vaccin qui leur est nécessaire <sup>19</sup>.»

La préoccupation du Sous-comité dans ce domaine est à deux volets. Premièrement, pour qu'un programme d'immunisation universelle contre l'hépatite B soit efficace, il est nécessaire que toutes les provinces et les deux territoires y participent. Pour que cela se produise, le vaccin doit être offert à un prix acceptable. Deuxièmement, selon nous, les négociations sur le prix du vaccin devraient se dérouler en se référant clairement aux prix payés pour des vaccins d'une qualité et d'une pureté acceptables dans des pays comme la Nouvelle-Zélande.

Même si nous convenons que les entreprises devraient recevoir un juste rendement pour un produit de grande qualité, nous voulons nous assurer que les Canadiens n'ont pas à payer un prix excessif pour ce vaccin en raison de lacunes dans le processus de négociation du prix. L'expérience des autorités néo-zélandaises dans la négociation d'un bas prix pour le vaccin est très encourageante pour l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'immunisation au Canada.

#### **RECOMMANDATION N° 4**

**Le Comité recommande que par l'entremise des ministères de la Santé et du Bien-être social et des Approvisionnements et Services, le gouvernement fédéral entreprenne une étude sur l'établissement du prix du vaccin contre l'hépatite B : premièrement, afin de déterminer pourquoi les prix de vaccins identiques varient considérablement selon les pays; deuxièmement, afin de s'assurer que les négociations sur le prix avec le(s) fabricant(s) de vaccins se déroulent avec une connaissance complète des prix payés dans d'autres secteurs de compétence; et troisièmement, afin de s'assurer que le vaccin fourni au Canada sera disponible au meilleur prix possible sur le marché mondial.**

#### **INFORMATION ET ÉDUCATION**

Des programmes d'information et d'éducation efficaces sont essentiels dans la lutte contre toute maladie. Le virus de l'hépatite B est un agent pathogène robuste et très infectieux, mais, essentiellement, il se confine aux liquides organiques et il ne se propage pas par l'air à la manière des rhumes et des gripes. Par conséquent, avec une information adéquate, la propagation de l'hépatite B peut être réduite grâce à l'adoption de précautions raisonnables. Les divers groupes et activités à risque élevé ont été mentionnés ci-dessus. Si l'on prend des précautions dans les professions à risque élevé, dans les activités sexuelles, et même dans la consommation de drogues (par exemple, ne pas partager les aiguilles et les seringues), la transmission du VHB peut être atténuée et même éliminée.

<sup>19</sup> Procès-verbaux, fascicule n° 1, p. 29.